



TARIFS : PENSIONS ANNEE 2025-2026 ⁽¹⁾

Régime	Année 36 semaines	1e trim.scol. 2025/2026 14s x 5j = 70j	2e trim.scol. 2025/2026 10s x 5j = 50j	3e trim.scol. 2025/2026 12s x 5j = 60j
Interne	1437.12	558,80	399.20	479,04
Forfait Internat	10,00	10,00	0,00	0,00
1/2 Pensionnaire DP 5	698,40	271.60	194,00	232.80
	36 semaines	14s x 4j = 56j	10s x 4j = 40j	12s x 4j = 48j
½ Pensionnaire DP 4	593.28	230.72	164.80	197.76
Régime spécifique BTS	Année	1e trim.scol. 2025/2026	2e trim.scol. 2025/2026	3e trim.scol. 2025/2026
Les périodes de stages sont déjà déduites de ces tarifs				
Interne	2157,12	838,89	599.20	719.03
1/2 Pensionnaire DP5	698.00	271.60	194.00	232.80
½ Pensionnaire DP4	593.28	230.72	164.80	197.76
Interne -externé *	1437.12	558.88	399.20	479.04

* Elève bénéficiant des 3 repas mais sans nuit

Aides :

Ce tableau tient compte de la suppression des tarifs de nuitée à l'internat, pour tous les élèves pré-bac scolarisés dans un lycée public du Grand Est, remplacée par une contribution unique de 10€ pour l'accès à l'hébergement durant toute l'année scolaire

ARRS (Aide Régionale à la Restauration Scolaire) : Une aide de 80 centimes par repas est attribuée aux familles de lycéens sous conditions de ressources.

Afin de bénéficier de l'ARRS, les familles devront en faire la demande via un portail

FRAIS PEDAGOGIQUES

Tarifs pédagogiques	Coût rentrée
4 ^{ème} , 3 ^{ème}	22,00 €
Seconde GT, et cycles BAC PRO	40,00 €
Bac Techno	50.00 €
BTS1 et BTS2	100.00€
Frais annexe de rentrée	
Correspondances toutes classes	19,50 €
Assurance stage (sauf GT et term STAV)	4.00 €

Autres (tarif forfaitaire)			
option équitation 2025-2026 classes de collège et lycée *		option apiculture 2025-2026 classes de collège et lycée et BTS	
1er TRIM	155,00 €	1er TRIM	20,00 €
2ème TRIM	105,00 €	2ème TRIM	20,00 €
3ème TRIM	65,00 €	3ème TRIM	20,00 €
option équitation 2025-2026 classes de BTS *		option apiculture adultes 2025-2026	
1er TRIM	170,00 €	1er TRIM	30,00 €
2ème TRIM	120,00 €	2ème TRIM	30,00 €
3ème TRIM	80,00 €	3ème TRIM	30,00 €

* Ce prix ne comprend pas la licence, qui n'est plus obligatoire, sauf pour passer des galops ou participer à des compétitions.

(1) sous réserve de modifications du CRGE ET CA

.../...

- Le règlement peut s'effectuer par :
- Prélèvement automatique (*en complétant le document joint au présent dossier, voir explications au point A.3*)
- *PAYFIP, paiement en ligne depuis notre site internet, onglet « paiement en ligne »*
- Chèque bancaire (*à l'ordre de l'Agent comptable du Legta du Val de Seille*)
- Virement bancaire sur le compte du Trésor public du Lycée

40 route de Strasbourg - 57170 Château-Salins

 03 87 05 12 39 |  03 87 05 25 02 |  epl.chateau-salins@educagri.fr

EPLEFPA : Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles